

**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2025-54 – 03-07****SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire.

Date de convocation : 22 septembre 2025

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 19

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;
André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Élodie PAULS,
Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Anne THÉVENOT, **Conseillers** ;
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Agnès CONSTANT

- Procurations : Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN
Sylvette PIERRON à Monique GIBERT
Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT

- Secrétaire de séance : Monique BEC*La séance est ouverte à 18H30.***Délibération n°2025-54 – 03-07 / Convention avec Hérault Énergies pour le renforcement du réseau public d'électricité à La Font de Lacan :**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renforcer le réseau électrique dans le secteur de La Font de Lacan.

Ces travaux de renforcement sont rendus nécessaires du fait de la demande de Monsieur BOUTIERES.

Hérault Énergies finance les opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public des communes classées en régime électrique rural.

Cette opération sur le réseau de Saint-Pargoire répond à ces critères et sera totalement pris en charge par Hérault Énergies.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE la convention avec Hérault Énergies pour le renforcement du réseau électrique à La Font de Lacan ci-annexée ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN